



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Pays Bigouden Sud*

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du  
Jeudi 7 novembre 2013  
*à l'ILE TUDY*

# COMPTE-RENDU



Convoqué par lettre ou courriel du 30 octobre 2013, le conseil de communauté s'est réuni salle polyvalente de l'ILE TUDY, le jeudi 7 novembre 2013 à 18 H 30, sous la présidence de M. STANZEL.

Avant de commencer la séance, le Président demande au conseil d'avoir une pensée toute particulière pour leur collègue de Tréffiagat, et propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à M. SERVANIN, décédé. Il adresse ses condoléances à sa famille.

Le Président reprend l'ordre du jour et demande s'il y a des observations concernant les comptes-rendus de conseils des 12 septembre et 20 juin 2013. Il n'y a pas d'objection. Ceux-ci sont donc considérés comme adoptés.

M. STANZEL fait procéder à l'appel.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LOUSSOUARN
GUILVINEC	MM. BRUNOT, LE BALC'H et TANNEAU
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN et NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN LE DREAU, MEHU, PIETE
PENMARC'H	MM. GUICHAOUA, LE NY, PEOC'H, Mme QUEFFELEC, MM. STANZEL et BARRE
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, M. LUCAS et Mme SCOARNEC
PLOMEUR	Mme GOUZIEN, MM. SOURON et GARREC
PONT-L'ABBE	M. BINET, MM. CANEVET, COUÏC, Mme LE BERRE, M. LE FLOCH, Mme MELL, MM. PAUBERT et BERNARD
SAINT JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme LE BERRE
TREGUENNEC	MM. BOUCHER, FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT et L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAZARD (PENMARC'H) à Mme QUEFFELEC ; M. TIRILLY (PLOBANNALEC) à M. LUCAS

Absents excusés suppléés :

M. OLIVIER (PENMARC'H) par M. BARRE ; M. LE COQ (PLOBANNALEC) par Mme SCOARNEC ; Mme LAURENT (PLOMEUR) par M. GARREC ; Mme BLANCHET (PONT L'ABBE) par M. BERNARD

Assistent également à la réunion :

Mme ZAMUNER (LOCTUDY), M. LE CORRE (TREMEOC), conseillers suppléants.  
Mmes FEAT, LE GAL, LAURENT, MM. DUBOURG et PIMENTEL, agents de la collectivité.

Le Président constate qu'avec 42 présents le quorum est atteint. Avec les 2 procurations, le nombre de votants d'établit à 44.



Le conseil accepte la candidature de M. Jean L'HELGOUARC'H en qualité de secrétaire de séance.

### **Projet de construction du siège de la communauté de communes**

Le Président rappelle que les locaux administratifs sont anciens et qu'ils ont déjà fait l'objet d'un agrandissement en 2005 mais sont devenus très vite trop petits.

Il explique qu'avec les nouvelles compétences et celles pressenties, notamment en matière d'urbanisme et assainissement, il faudra de nouveaux agents au siège pour assurer ces compétences. Il précise aussi qu'il conviendrait de transférer quelques agents installés sur d'autres sites et supprimer les bungalows dans lesquels travaillent plusieurs personnes.

Il précise qu'une mission de programmation a été confiée à CIGMA Ouest pour accompagner la réflexion communautaire et qu'un groupe de pilotage a été constitué.

Deux projets ont été élaborés, l'un de construction neuve, l'autre d'agrandissement de l'existant, avec peu d'écart entre les 2 scénarios. La création d'un nouveau siège a été retenue ; l'extension des locaux actuels ne permettant pas d'avoir un coût d'investissement sensiblement réduit et le site présentant trop de contraintes.

Le Président détaille le projet qui va permettre d'améliorer les conditions de travail des agents et qui prévoit une petite marge supplémentaire de 9 ou 10 bureaux et une extension possible avec éventuellement des combles aménageables, pour de nouvelles compétences.

Sont également prévus, une salle de réunions avec cloison mobile, des bureaux pour des permanences de l'ADIL, de la Chambre de Métiers...

Pour le Président, l'idée est d'acter aujourd'hui la construction d'un nouveau siège communautaire et de lancer un concours d'architecture. Le projet est estimé entre 2,5 et 2,8 millions d'€uros au total. Un plan de situation est présenté aux élus.

M. STANZEL explique que dans l'hypothèse d'une construction neuve, il faudra valoriser l'espace existant, l'affecter à un autre usage, le louer ou s'en séparer.

L'idée est d'avoir un confort correct de travail pour les agents, les élus, les conseils, avec un « look » intéressant en entrée de ville.



M. PIETE ne conteste pas les conditions actuelles de travail de certains agents qui ne sont pas satisfaisantes mais pour lui, on met « la charrue avec les bœufs ». Il rappelle que 2/3 des Maires sont contre le transfert des compétences urbanisme et assainissement.

Il explique qu'après les élections, dans le cadre de la relance de l'acte III de la décentralisation et dans l'hypothèse de la disparition des Départements et des compétences transférées ce projet pourrait être ou trop petit ou trop grand.

Le vice-Président fait également part de son désaccord pour le dimensionnement de la salle de réception et du conseil. Pour lui, il est dommage que l'on perde ce lien avec les communes accueillant les réunions de conseils communautaires. Il est d'accord pour dire qu'il y a urgence à reloger les collaborateurs mais trouve le projet « pharaonique ».

Le Président répond que les EPCI auront tendance à grossir. On est toujours en train de chercher une salle pour réunir le conseil, on ne peut pas aller partout et les contraintes logistiques sont réelles. S'il le faut, on fera des réunions de Bureaux dans les communes. On est une des seules communautés à n'avoir pas de salle pour se réunir.

Pour Mme ZAMUNER, le point de divergence est plus sur la taille de la salle du conseil et sur l'espace de réception que sur la pertinence de locaux.

Un élu rappelle que 7 à 10 bureaux ne seront pas occupés. Ne peut-on pas préconiser une solution en 2 temps ?

Pour le Président, le projet correspond à un besoin réel. On est toujours à la « ramasse » pour trouver des salles pour se réunir.

D'autant, rajoute M. LUCAS, membre du Comité de pilotage, que cette salle est modulable.

M. PIETE s'enquiert du financement.

Le Président rappelle qu'aujourd'hui, la collectivité finance ou a financé de lourds projets comme le PLH, Tronoën, le stade bigouden. Ces investissements s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle qui n'envisage à ce stade d'augmentation de fiscalité.

Il explique que la communauté de communes a une capacité d'autofinancement de 3 millions d'€uros par an. Il nous faudra peut-être emprunter mais cela restera raisonnable.

M. STANZEL met au vote.

Le conseil par 39 voix pour et 5 absentions (Mme AYMER, MM. LE DREAU, PIETE, LAOUENAN, MEHU) valide le programme de construction du siège communautaire et autorise le Président à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et à solliciter les subventions.

### **Personnel : modification du tableau des effectifs**

M. GLOAGUEN, vice-Président donne lecture du rapport et demande s'il y a des questions.

M. LE DREAU s'étonne qu'il faille transformer un poste de chauffeur /rippeur en poste de mécanicien pour le transfert de 7 véhicules de portage de repas.

Le vice-Président indique que ce n'est pas la seule explication. Il justifie cette modification par les travaux à réaliser sur les véhicules transférés par les communes et la nécessité de remplacer les arrêts maladie du titulaire du poste. Il ajoute « aujourd'hui on a un parc de véhicules de ramassage en bien meilleur état qu'il n'a été ».

Concernant l'emploi de directeur contractuel des établissements sportifs, l'élue de LOCTUDY demande des explications sur la procédure de recrutement.

M. GLOAGUEN rappelle les difficultés rencontrées à AquaSud et explique que les personnes retenues se sont finalement désistées pour diverses raisons.

M. LE DREAU se souvient d'un jeune de LOCTUDY qui avait le profil et n'a pas été retenu. M. LUCAS, membre du jury de recrutement, précise que ce candidat n'avait pas le profil.

Concernant les services techniques, M. STANZEL explique qu'un gros travail a été effectué par les services pour optimiser la collecte, avoir une plus grande polyvalence et réduire les effectifs.

M. GLOAGUEN ajoute : « si l'on recrute, c'est que l'on a besoin de ces agents ».

M. LE DREAU acquiesce. « On ne remet pas en cause le recrutement ».

M. LAOUENAN trouverait intéressant que les citoyens aient une vision des coûts salariaux des communautés de communes et communes réunies. Il se demande si, lors de l'élaboration du prochain budget ou l'approbation des comptes 2013, il ne serait pas possible d'avoir une vision du poids des charges salariales et vérifier s'il n'y a pas superposition.

Pour M. STANZEL, l'analyse doit être très fine et introduire des critères de qualité en tenant compte des communes qui fonctionnent en régie, en délégation de services publics...

M. BERNARD est d'avis que ce travail soit fait par chaque commune et qu'il en soit rendu compte à la population.

Accord à l'unanimité pour les modifications proposées au tableau des effectifs communautaires à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014.



## **Médecine du travail, adhésion au service proposé par le Centre Départemental de Gestion du Finistère (CDG 29)**

Accord unanime du conseil pour l'adhésion au service Médecine du Travail proposé par le CDG 29.

### **Position du conseil sur la demande de la ville de Concarneau : désaffiliation du CDG29**

M. GLOAGUEN donne lecture du rapport et explique qu'un courrier identique a été reçu dans chaque commune.

Le vice-Président fait part de la position prise par sa commune qui a voté contre la sortie de Concarneau et ce, par solidarité pour les petites communes.

M. PIETE rappelle le contentieux qui existe entre le Centre Départemental de Gestion du Finistère et la ville de Concarneau concernant les modalités de sortie du dispositif d'adhésion volontaire. Il dit ne pas se sentir concerné par cette affaire et s'étonne de l'échéancier.

Plusieurs élus estiment comme le maire de LOCTUDY qu'il aurait été préférable d'attendre le jugement du Tribunal Administratif avant de faire délibérer les communes.

Concernant la position de PENMARC'H, M. STANZEL explique que sa commune s'est également prononcée contre le retrait de Concarneau considérant la nécessité de marquer le lien de solidarité entre les petites et les grandes communes.

M. GLOAGUEN relève que Concarneau sera néanmoins obligé d'avoir recours aux services du CDG 29 pour la commission de réforme.

Le conseil par 13 voix se prononce contre la désaffiliation, 8 conseillers s'abstiennent tandis que 23 autres refusent de prendre part au vote.

### **Décisions budgétaires modificatives**

#### Budget principal

M. GLOAGUEN explique les modifications envisagées et rappelle que le total de la décision modificative n° 1 s'équilibre à 1.122.100 Euros en section d'investissement. Pour plus de détails, il invite l'assemblée à se référer à la page 24 du rapport et met au vote.

Accord unanime du conseil.





### Budget eau

Après lecture des modifications au budget de l'eau et une petite correction au rapport préparatoire, M. PIETE met au vote.

Accord unanime du conseil

### Budget portage de repas

M. STANZEL présente la décision modificative n° 2 à apporter au Budget portage de repas et demande s'il y a des questions.

En réponse à Mme BUANNIC demandant s'il s'agit d'un camion neuf à 10 000 €, Mme LE GAL, DGA précise qu'il s'agit de racheter un véhicule de livraison jusque-là en location longue durée.

Accord unanime du conseil.

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **Programme Local de l'Habitat, programme d'actions**

Le Président rappelle que le PLH est un dossier important car la problématique du logement est centrale pour le quotidien des citoyens.

Il explique que le PLH a repéré de nombreux enjeux et des leviers. Notre territoire reste attractif pour nombre de retraités et personnes aisées et de ce fait on assiste à l'augmentation du prix du foncier, ce qui s'avère dissuasif pour certains ménages et notamment les jeunes actifs.

Le territoire est également confronté au vieillissement de la population mais aussi au vieillissement du parc des logements qui nécessite des rénovations souvent coûteuses. Beaucoup de personnes ont du mal à payer les factures énergétiques.

Pour le Président, la Communauté de communes a donc toute sa place dans ce programme et pourrait y consacrer une somme relativement importante de 3, 5 millions d'Euros sur 6 ans.

Le Président laisse la parole à M. GAONAC'H pour présenter le dossier.

Le vice-Président tient tout d'abord à remercier les élus qui ont animé les groupes de travail : MM. PAUBERT, LUCAS, Mme BUANNIC.

M. GAONAC'H rappelle l'historique du PLH, avec une phase diagnostic, enjeux et orientations que les élus peuvent retrouver dans les 93 premières pages du document remis en séance et dont les élus avaient pu prendre connaissance avant la réunion en le téléchargeant..

Il rappelle que les actions présentées ont été unanimement validées par le comité de pilotage au sein duquel il y a eu consensus.



Le vice-Président passe ensuite en revue les différentes actions, objectifs et budgets de ce programme détaillé de la page 96 à 129.

M. GAONAC'H demande s'il y a des questions.

M. PIETE fait part de son étonnement quant à la compatibilité du PLH avec le SCOT alors que celui-ci n'a pas encore été approuvé. Pour lui, il y a quelques divergences d'appréciation entre le DOO et le document distribué en séance. Il cite notamment les différences de pourcentages de densification, la sémantique, entre la compatibilité et la conformité, la production de logement dans les 20 ans... Pour lui il y a un problème de forme et peut-être de droit. On s'est précipité, on a « mis la charrue avant les bœufs ».

Le PLH s'adaptera précise M. GAONAC'H, conscient que le SCOT prévaut sur le PLH comme le rappelle M. PIETE.

M. GAONAC'H constate que bientôt les jeunes bigoudens n'arriveront plus à se loger si l'on ne met rien en place sur notre territoire. Pour lui, il est grand temps d'agir et ça fait bien longtemps que cela aurait dû être fait, on est même en retard. Il rajoute qu'il ne faut pas oublier non plus que 40 % de la population a plus de 60 ans.

Le Président est d'accord avec M. GAONAC'H. Il réfute les propos de M. PIETE : « La charrue avant les bœufs, non ! ». On ne peut pas rester sans rien faire. On est obligé de se préoccuper des personnes qui vivent dans des logements insalubres. S'il faut s'adapter au SCOT, on le fera mais ce sera en marge.

M. CHEVRIER rappelle qu'il n'y a pas d'obligation légale de faire un PLH. Pour lui, il ne faut pas être utopique, c'est l'offre et la demande. L' élu pense que c'est un problème spécifique à chaque commune et qui dépend de son histoire.

Pour le Président, ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut rien faire.

Pour M. COUIC, c'est important d'avoir le même document et des orientations sur lesquelles débattre. Ce n'est pas « la Bible » mais il faut le prendre comme un outil à notre service.

Mme QUEFFELEC pense aux problèmes de logements insalubres évoqués dans les CCAS, et se dit ravie de l'avancée de ce dossier. Elle remercie les collègues qui ont participé au programme.

M. PAUBERT remarque que ce programme n'est pas destiné tel quel à toutes les communes. Pour lui, c'est une sorte de propositions dans lesquelles chaque commune prendra ce dont elle a besoin. Il précise que ce programme a le mérite de mettre les gens ensemble et de réfléchir en permanence sur les problèmes de logement. Il faut le prendre comme un instrument adaptable qui connaîtra des modifications tout au long de son existence.

L' élu dit également être d'accord sur la nécessité ultérieure de s'adapter au SCOT.

Le Président propose de donner le top départ d'une action d'envergure sur le logement. On a 2 500 logements à produire dans les 5 ans à venir.



M. STANZEL rappelle que chaque commune doit délibérer dans les 2 mois suivant la notification de la délibération du conseil de communauté.

Le Président met au vote. Accord à l'unanimité moins une abstention (M. LE DREAU).

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

### **Tronoën, site touristique d'intérêt communautaire**

M. STANZEL rappelle que Tronoën est un site structurant pour le Pays bigouden et qu'**aujourd'hui la communauté de communes a l'opportunité d'acheter la ferme voisine** ; la commune de St Jean n'ayant pas l'**assise financière suffisante** – et ce n'est pas une critique – pour assumer seule un tel projet. C'est un moment charnière précise le Président.

Ce projet peut permettre de développer un projet de réaménagement avec des gîtes, un centre d'**interprétation...D'un site emblématique, le Président propose d'en faire un site attractif à l'image de la mise en lumière du calvaire au cours de l'été 2013 qui a marqué la population et les touristes et de le déclarer site d'intérêt communautaire.**

M. LE FLOC'H sait bien qu'il faut respecter les étapes mais y a-t-il déjà une véritable recherche de vue stratégique de développement global incluant la dimension culturelle ?

Il y a une pluralité de potentialités à développer, par exemple avec Saint Vio... **Le risque est que par manque d'anticipation, après les aménagements nécessaires, on se contente d'une gestion administrative du site.** Il faudra élaborer un projet d'envergure pour que Tronoën devienne « une chance et non pas une charge ».

M. STANZEL est d'avis d'y aller maintenant car c'est un moment charnière qui ne se reproduira plus et de prendre le temps de développer un projet de qualité avec l'ensemble des partenaires. Il dit être incapable aujourd'hui de se projeter en détail. Pour lui, cela passera par des échanges et plusieurs étapes.

M. CARIOU demande s'il est envisagé l'achat des terres alentours.

Pour le Président, la communauté de communes n'a pas vocation à acheter toutes les terres, elle travaillera en partenariat avec la commune de St Jean Trolimon, la priorité étant d'acquérir la ferme GLOAGUEN ; un plan de situation est présenté à l'assemblée.

M. PIETE précise que s'il s'agit de terres en zone agricole, il faudra faire intervenir la SAFER.

M. STANZEL souhaite que les communes délibèrent avant le 31 décembre pour cette modification des compétences communautaires.

Le Président met au vote. Accord unanime du conseil pour déclarer d'intérêt communautaire le site de Tronoën à St Jean Trolimon.

M. AUGÉ tient à remercier l'assemblée pour cette décision.

## EAU

### **Révision du prix de l'eau**

M. PIETE, vice-Président présente le rapport. Une revalorisation de 1,5 % des tarifs de la part collectivité est proposée faisant passer le prix de l'abonnement de 27.81 € à 28.23 € et le mètre cube d'eau consommé de 0,7676 € à 0,7791 €.

Le vice-Président rappelle que la collectivité doit préserver ses capacités d'investissement notamment de rénovation de son réseau afin de respecter le rendement de 85 % prescrit par le SAGE.

Le vice-Président met au vote. Accord du conseil à l'unanimité pour la revalorisation du prix de l'eau de 1,5 %.

*Départ de M. BINET et Mme LE BERRE portant le nombre de votants à 42.*

### **Avenants aux conventions de vente d'eau en gros aux communes de PLONEOUR-LANVERN et BENODET**

M. PIETE donne lecture du rapport préparatoire ; à l'unanimité, le conseil autorise le Président à signer :

1 - l'avenant à conclure avec PLONEOUR LANVERN pour l'actualisation du prix de vente à 0,280 €/m<sup>3</sup> en 2014

2 - l'avenant à conclure avec BENODET pour l'actualisation du prix de vente à 0,311 €/m<sup>3</sup> en 2014.

Le vice-Président rappelle au conseil les raisons de la différence de tarifs entre ces 2 communes qui figurent au rapport de présentation.

*Départ de M. LE FLOC'H faisant passer le nombre de votants à 41.*

## DECHETS

### **Acquisition du terrain nécessaire à l'extension et à la mise aux normes de la déchèterie de Lezinadou**

Après lecture du rapport, M. SOURON, vice-Président demande s'il y a des questions et met au vote.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à l'acquisition de 8.000 m<sup>2</sup> environ, extraits de la parcelle B 1059 appartenant à la commune de PLOMEUR.

### **Avenant au contrat de territoire concernant les travaux de modernisation de l'unité de compostage de Lezinadou**

M. SOURON, vice-Président donne lecture du rapport. L'avenant et la convention financière sont distribués sur table.

Indépendamment de ce dossier de Lezinadou, M. LUCAS demande des précisions quant au calendrier de la clause de revoyure. Il lui est précisé que les discussions avec le Conseil Général interviendront en 2014, pour faire le point sur les projets abandonnés, ceux modifiés et les nouveaux projets. L'objectif est d'avoir un contrat de territoire revu trois ans après la signature initiale, soit janvier 2015. Il est enfin précisé que les communes peuvent d'ores et déjà faire connaître leurs nouveaux projets.

En ce qui concerne Lézinadou, le Conseil Général a préféré cette procédure d'avenant ponctuel compte tenu du calendrier de travaux achevés.

Accord unanime du conseil pour inscrire par avenant au contrat de territoire les travaux de modernisation de l'unité de Lézinadou.

### **Révision des conventions pour le traitement des lixiviats**

M. SOURON, vice-Président donne lecture du rapport.

M. CANEVET souhaite que soient précisées dans chaque convention la fourniture d'un rapport annuel précisant les teneurs et quantités envoyés dans les stations.

Pour M. PIETE, cela figure déjà dans le rapport assainissement.

En cas de surproduction ponctuelle, M. DUPRE trouverait normal de rajouter en plus « de réserve de l'autorisation de l'exploitant SAUR, « sous réserve de l'autorisation de la collectivité et de l'exploitant ».

Accord unanime du conseil pour la révision des conventions selon le modèle présenté et amendé. Le conseil donne délégation au Bureau pour les modalités en détail de chaque convention.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **Révision du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours d'AquaSud**

M. AUGÉ, vice-Président donne lecture du rapport qui présente le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) d'AquaSud et met au vote.

Accord unanime du conseil pour APPROUVER le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) d'AQUASUD qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il sera complété d'un règlement intérieur.



### Avenants à la construction du stade

M. AUGÉ, vice-Président présente l'objet de ces avenants qui ont été favorablement examinés par la commission qui suit ce projet.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet de deux maîtrises d'œuvres : « infrastructure » avec 6 lots et « tribune » avec 15 lots.

Le conseil a pris connaissance des avenants ci-dessous et n'a pas émis d'observations.

N°lot	OBJET	Titulaire	Montant initial & avenant(s) déjà conclu(s)	Montant avenant HT	% avenant/montant du marché
Infra- 4	Réalisation d'un terrain de rugby drainé et muni d'un arrosage automatique et d'une plaine de jeu	SPARFEL	195 999,55 €	<b>7 506,50 €</b>	3,83%
Tribune -1	Gros œuvre –terrassment - assainissement	JONCOUR	289 000,00 €	<b>17 707,77 €</b>	6,13%
Tribune - 14	Electricité Courants faibles	LE BRUN	88 884,75 €	<b>2 799,22 €</b>	3,15%
Tribune maîtrise d'œuvre	Honoraires	A.E.C.	70 000,00 €	<b>19 360,00 €</b>	25,86%

### PARTENARIAT

#### Révision des statuts du Syndicat Mixte Départemental pour l'Élimination des Déchets

Il revient à M. GLOAGUEN, vice-Président de présenter ce dossier. Il s'agit d'approuver les modifications des statuts du SYMEED jointes au rapport de présentation, avec une entrée en vigueur à l'issue des élections municipales 2014.

En réponse à la crainte de M. PIETE, le vice-Président précise que la CCPBS gardera le même nombre de sièges.

A l'unanimité, le conseil approuve les modifications des statuts du SYMEED.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21 H 00.

Le secrétaire de séance,

**Jean L'HELGOUARC'H**

Le Président,

**Jean-Paul STANZEL**

